

## Conférence Legal IT 5.0

**La technologie au service du droit**

Philippe Samson, avocat

Le 4 avril prochain se tiendra à Montréal la cinquième édition de Legal IT, reconnue comme la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit.

Cette année encore, le comité organisateur de cet événement, chapeauté par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a veillé dans l'élaboration de son programme à ce que les sujets présentés soient à la fois accessibles et stimulants pour tous les juristes intéressés par les liens qui existent entre le droit et la technologie. D'ailleurs, les thèmes abordés dans les éditions précédentes et les commentaires recueillis par les participants au fil des ans confirment que Legal IT n'est ni un amalgame d'ateliers techniques arides ni une formation réservée aux praticiens du droit en informatique.

**Un événement qui vise la qualité**

Le comité organisateur conserve la même structure de base regroupant les séances en trois volets: juridique, pratique et vitrine technologique, cette dernière démontrant divers outils innovateurs pour les juristes. Quant à la nature bilingue de l'événement, les organisateurs assurent que, hormis lors des séances plénières (qui seront en anglais puisque les conférenciers proviendront de l'extérieur de la province), il y aura à tous les moments de la journée au moins une session de formation offerte dans chaque langue.

En ce qui a trait à la durée de l'événement, le comité organisateur a décidé de revenir à la formule des deux premières années, en proposant un déroulement sur une seule journée plutôt que deux. Cela ne devrait pas pour autant nuire à la pertinence de l'événement puisque selon M<sup>e</sup> Xavier Beauchamp-Tremblay, responsable des relations avec les conférenciers et coconcepteur du programme, «le retour à une journée unique permettra au contraire au comité organisateur de se concentrer davantage sur des aspects qualitatifs plutôt que quantitatifs dans le choix des sujets traités, ce qui devrait permettre ainsi de mieux contrôler la qualité, assurer une certaine uniformité et un haut degré d'appréciation de toutes les séances de formation».

**Une vision avant-gardiste**

La technologie impose des remises en question pour chaque industrie. Par la dimension avant-gardiste du choix des thèmes abordés et l'angle de traitement de certains des sujets présentés, Legal IT se veut un fer de lance de cette prise de conscience dans le domaine juridique.

C'est ainsi qu'on abordera, dans le cadre de la séance plénière d'ouverture, les développements récents en matière de services juridiques en ligne. Une autre conférence verra aussi à cerner les répercussions de l'implantation de logiciels libres, comme Linux, dans une organisation. De même, on abordera les fondements, les avancées et les conséquences du mouvement mondial pour la divulgation proactive des données civiques dans lequel les organismes seraient tenus de rendre disponibles les données publiques avant même qu'une demande ne soit adressée dans le cadre de la séance plénière du midi. Comme l'explique M<sup>e</sup> Marcel Naud, directeur général du comité organisateur de l'événement, «même si plusieurs données sont déjà accessibles en en faisant la demande, le fait de publier l'information directement et dans l'immédiat rendrait plus transparentes les activités gouvernementales et améliorerait l'engagement citoyen tout comme la qualité et l'efficacité des services publics». En effet, adopter de telles approches, comme certaines villes et pays ont commencé à le faire, contribue à assainir la gouvernance et les pratiques des administrations publiques. Qui plus est, comme le remarque M<sup>e</sup> Beauchamp-Tremblay, «il est difficile de résister au parallèle avec Wikileaks et de soulever la possibilité qu'aujourd'hui, les gouvernements ont le choix entre être volontairement plus transparents, ou courir le risque que des tiers mettent la main sur des informations et divulguent uniquement celles qui sont les plus embarrassantes».

De même, toujours dans l'optique avant-gardiste propre à Legal IT, les éventuelles répercussions pour l'industrie des services juridiques des principes d'externalisation ouverte, mieux connue sous son appellation *crowdsourcing* seront aussi abordées. Comme l'explique M<sup>e</sup> Naud: «Ces principes signifient pour une organisation de faire appel à une communauté d'individus indéterminés qui, au moyen d'une plateforme en ligne, accomplit des tâches précises et utiles à la fois à cette communauté et à l'organisation à l'origine de l'initiative. On pourrait ainsi retrouver, par exemple, le fait de constituer une banque de connaissances réutilisables de meilleure qualité, plus complète, à moindre coût et plus rapidement que ce que pourraient réaliser des employés». De façon similaire, serait-ce possible dans un proche avenir d'envisager des lois ou autres sources de droit qui seraient proposées, rédigées ou interprétées par une communauté dont les membres se rassembleraient dans un environnement virtuel?

Suite » page 15



Faites-vous  
une loi de  
**DÉMARRER**  
du bon pied!

Vous venez d'être  
assermenté?

Vous voulez réorienter  
votre carrière en  
pratique privée?

Démarrer votre propre  
cabinet vous semble  
la solution?

**SERVICE DE DÉMARRAGE GRATUIT**

POUR INFORMATION

**514 954-3400** ou **1 800 361-8495** poste 3246

Télécopieur : 514 954-3470

Courriel : [inspection.professionnelle@barreau.qc.ca](mailto:inspection.professionnelle@barreau.qc.ca)

En collaboration avec  
**RESSOURCES  
ENTREPRISES**  
Votre allié stratégique

**Barreau**  
du Québec

## Des influences sur la pratique du droit

En faisant partie du quotidien d'un nombre de plus en plus important de gens, le développement de la technologie est aussi responsable de l'apparition de nouvelles habitudes de vie auxquelles doivent s'adapter les avocats et la pratique du droit de façon générale. Plusieurs séances verront ainsi à évaluer de quelle façon la technologie peut transformer tant la règle que la pratique du droit. D'emblée, les phénomènes Facebook et Twitter constituent certainement, par leur omniprésence, des exemples plutôt éloquents en lien avec ces questionnements. C'est pourquoi une séance présentera le rôle que peuvent occuper de tels réseaux sociaux dans la théorie de la cause et dans la capture, la préparation et la présentation de la preuve pour certains types de dossiers. Comme l'explique M<sup>e</sup> Beauchamp-Tremblay, «en matière d'*ediscovers*, s'en tenir à imprimer la page où est affiché le contenu en cause ne suffit plus à préserver la preuve. En effet, un tel procédé contrevient à la règle de la meilleure preuve. Ce que les praticiens acceptaient implicitement en présentant de simples impressions de sites Web statiques devient de moins en moins raisonnable avec le Web 2.0 où les pages des médias sociaux sont modifiées chaque seconde».

Dans une perspective pratique, une séance sera aussi offerte avec comme objectif de démystifier la gestion de projet en droit et une autre sur des façons d'utiliser les sites Web, les blogues et les médias sociaux comme Facebook et LinkedIn pour faire du développement de clientèle. En effet, malgré une certaine réserve des praticiens face à ces moyens, le fait, par exemple, d'être participatif et de publier ses réflexions sur des décisions ou certains aspects du droit n'est pas une mauvaise chose en soi et ne va pas nécessairement à l'encontre du *Code de déontologie*, qui interdit plutôt les méthodes et attitudes susceptibles de donner à la profession un caractère de lucre et de commercialité. Qui plus est, comme le remarque M<sup>e</sup> Naud, «il est nettement plus judicieux de se concentrer sur les différentes façons dont le Web 2.0 peut apporter de la valeur aux membres de la communauté et produire par le fait même un rayonnement positif pour le praticien».

## Informations générales et inscription

Vous pouvez consulter le sommaire de la vingtaine de séances au programme et les directives pour s'inscrire en ligne à l'adresse: [www.legalit.ca](http://www.legalit.ca). Un tarif réduit est offert aux stagiaires, aux étudiants, aux professeurs et aux membres de l'AJBM. L'événement, qui aura lieu au Centre Mont-Royal, situé au 2000, rue Mansfield, à Montréal, permettra aux participants d'obtenir jusqu'à six heures de formation continue obligatoire. Comme chaque année, un volet sans frais est offert afin de permettre à un plus grand nombre de participants de bénéficier des séances de la vitrine technologique où la formation est donnée par des partenaires de l'événement. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le Comité organisateur de Legal IT en composant le 514 954-3400, poste 3636. —

## Gros plan sur la rentrée de Paris

On dirait la Une d'un magazine français tant l'image est belle, mais il s'agit d'une photo prise dans le cadre de la rentrée de Paris, à l'automne dernier, sur laquelle on aperçoit, au centre, le directeur général du Barreau, M<sup>e</sup> Claude Provencher, en compagnie de la présidente de l'Association des avocats et avocates de province (AAP), M<sup>e</sup> Anne Lessard.



## Prix reconnaissance A.Q.A.A.D. 2011

Lors de la cinquième édition de son colloque Ça serait criminel de le manquer!, qui s'est déroulé du 2 au 4 février 2011 au Château Mont-Sainte-Anne, dans la région de Québec, l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (A.Q.A.A.D.) a eu le plaisir de remettre ses prix Antonio Lamer, volet carrière, A.Q.A.A.D., volet cheminement de carrière, et Michel Proulx, volet relève.

Les récipiendaires de l'année 2011 sont :

Prix Antonio Lamer: M<sup>e</sup> Gervais Labrecque (section Québec)

Prix A.Q.A.A.D.: M<sup>e</sup> Lucie Joncas (section Montréal)

Prix Michel Proulx: M<sup>e</sup> Alexandre Bergevin (section Montréal)

## FORMATIONS HIVER 2011

\* petits groupes limités à 16

### ■ Médiation en civil, commercial et travail

5 jours, 30 heures  
10,11,16,17,18 Mars : Montréal

### ■ Négociation d'aujourd'hui, art, science et technique

2 jours, 16 heures  
26, 27 janvier et 24, 25 mars : Montréal

### ■ Introduction à la médiation et médiation aux petites créances

2 jours, 16 heures  
28 et 29 mars : Montréal



Me Dominique F. Bourcheix BA, LL.L.  
Médiatrice-Formatrice-Arbitre



[www.mediationsophilex.ca](http://www.mediationsophilex.ca)

- 28 ans DE DROIT
- 15 ans DE MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE
- Plus de 1000 MÉDIATIONS

## LA MÉDIATION VOUS GARANTIT

- Un échange d'information complet sur tous les aspects factuels et juridiques du conflit
- Le temps et le contrôle de **vos** négociation
- Un spécialiste ayant l'expertise de traiter tant la substance du dossier que ses difficultés interpersonnelles et humaines
- Une approche structurée et multidimensionnelle qui maximise la concrétisation du règlement